

RAPPORT DE LA COMMISSION

Préavis municipal N° 4/2019 relatif à la demande d'un crédit de frs. 33'000.00 en vue de la réfection des ouvrages AF – étape N° 2, chemin Bi06, Be03, B48 et collecteur C.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission désignée par le Conseil s'est réunie le 27 mai 2019 à 20 heures, pour procéder à l'examen du préavis susmentionné.

Etaient présents :

Pour la Municipalité :	Monsieur Georges Cherix,	Syndic
	Monsieur Vincenzo Camuglia,	Conseiller municipal
Pour la Commission :	Monsieur André Favez	Président
	Madame Dominique Grünenfelder	
	Monsieur Daniel André Denoréaz	Rapporteur
Excusés :	Madame Marie-Ange Escasain	
Absents :	Monsieur Pasquale Grambone	

Après avoir entendu l'exposé du projet par les représentants de la Municipalité, la Commission s'est réunie en délibération confidentielle.

Se basant sur la lecture du préavis et les réponses aux quelques questions posées par la Commission, elle est parvenue à l'unanimité à la décision suivante :

D'accepter la demande de crédit de frs. 33'000.- en vue de l'étude pour la réfection des ouvrages mentionnés en titre.

En conclusion, la Commission vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre la décision suivante :

1. Vu le préavis municipal no 4/2019 relatif à la demande de crédit de frs. 33'000.- pour l'étude en vue de la réfection des ouvrages AF – étape N° 2, chemin Bi06, Be03, B48 et collecteur C.
2. Oui le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
3. Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d'accepter le préavis (et ses annexes) tels que présentés.

Villars-Ste-Croix, le 28 mai 2019.

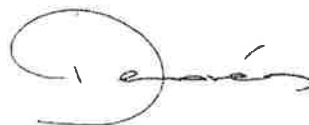
Signatures du Président de la Commission et du rapporteur :

Le Président :



André Favez

Le rapporteur



Daniel André Denoréaz